

Samedi 13 septembre 2008

Conseil municipal du 12 septembre

Sur proposition du maire voici la délibération adoptée à l'unanimité par le conseil municipal concernant le projet d'implantation de deux parcs de quatre éoliennes sur les sites de Keros et de Castel Coudiec à Bannalec vendredi 12 Septembre .

Le conseil municipal du Trévoux souhaite porter les remarques suivantes au registre de l'enquête publique actuellement en cours en Mairie de Bannalec.

Vu le descriptif détaillé du projet,

Vu les schémas éoliens de la COCOPAQ et régional.

Après visite de plusieurs sites existants dans différentes conditions climatiques et renseignements pris auprès des riverains concernés,

Sans rejeter l'énergie éolienne dans son principe, nous considérons que la distance de 400 m de retrait par rapport aux habitations est insuffisante pour assurer l'absence de nuisances pour les riverains concernés d'autant qu'elle n'est pas toujours parfaitement respectée pour deux des quatre éoliennes de Castel Coudiec.

Nous considérons que les outils réglementaires existant encadrant les problèmes de nuisance sonores (émergence inférieur à 5dba le jour et 3dba la nuit) ne permettent pas d'assurer un recours suffisant pour nos concitoyens en cas de nuisances ressenties pour ce type de bruit rythmé et entêtant.

Appliquant le principe de précaution, dans l'état actuel du projet, nous exprimons donc notre opposition à l'implantation des 2 parcs éoliens proposés à l'enquête publique tant à Keros qu'à Castel Coudiec.